

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FORMATION

### 1. Définitions, objet et champ d'application :

#### 1.1 Définitions

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation
- Participant : stagiaire, personne physique qui bénéficie de la formation
- Organisme de formation : Soft-ID-Tech
- Opérateur de Compétences : organisme financeur des formations
- Convention : convention de formation professionnelle conclue entre Soft-ID-Tech et le Client sous la forme d'un contrat en bonne et due forme.
- Formation: formation intra-entreprise réalisée sur mesure pour le compte du Client, dans les locaux du Client, de Soft-ID-Tech, de tout tiers et/ou à distance.

#### 1.2 Objet, Champ d'application, Renonciation

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Organisme de Formation- Soft-ID-Tech - s'engage à vendre une prestation de formation. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du Client, notamment dans ses conditions générales d'achat. Le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

Soft-ID-Tech se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier sans préavis les présentes CGV. Les nouvelles CGV entreront en vigueur et se substitueront aux précédentes dès leur communication au Client par quelque moyen que ce soit (mise en ligne sur le site « Soft-ID-Tech.fr », mail adressé au Client, etc...). Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de commande d'une formation, et ce, quelle que soit l'antériorité des relations entre Soft-ID-Tech et le Client.

Renonciation : Le fait, pour l'Organisme de Formation, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes dans ce document ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Par ailleurs, si l'une quelconque des clauses des présentes CGV est reconnue nulle ou non avenue par un Tribunal compétent, les autres clauses demeureront valides.

### 2. Présentation des formations :

Les formations proposées par Soft-ID-Tech, spécialisée dans l'informatique d'atelier Bois et Aluminium pour les P.M.E., sont principalement à destination du développement de compétences fondamentales chez les salariés de l'entreprise du client dans les domaines autour de la commande numérique Bois et Alu. La liste (non exhaustive) des formations est accessible sur le site Internet. Les formations sont exclusivement dispensées en français.

Seules les personnes inscrites à la formation ou leurs remplaçants qui auront été inscrits seront autorisés à participer à la formation (cf. § 5.3). Les participants sont tenus de se conformer aux prescriptions du Règlement Intérieur applicable aux stagiaires. Soft-ID-Tech se réserve le droit d'exclure de toute formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV et au Règlement Intérieur applicable aux stagiaires. Dématérialisation des supports : dans le cadre d'un engagement environnemental, et autant que faire se peut, Soft-ID-Tech favorisera la remise de la documentation relative à la formation sur des supports dématérialisés.

### 3. Documents contractuels :

### 3.1 Inscription – commande

Avant toute commande de formation, le Client doit avoir attentivement étudié son contenu et ses caractéristiques afin de vérifier sa parfaite adéquation à ses besoins. La Convention, en double exemplaire, précisera l'intitulé de la formation, sa nature et ses objectifs, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Client engage Soft-ID-Tech en lui retournant, dans les plus brefs délais, un exemplaire de la convention, ainsi que des CGV signés et portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque ces documents signés et l'acompte indiqué dans le contrat sont reçus par Soft-ID-Tech.

Dans le cas où plusieurs sessions de formation sont prévues, le délai entre deux sessions ne devra pas dépasser 8 semaines sous peine de rendre la convention caduque et d'invalider le financement de l'Opérateur de Compétences.

### 3.2 Convocation

Il appartient au Client de convoquer ses salariés et d'aviser les Stagiaires, préalablement à la formation, du programme détaillé de la formation, du règlement intérieur de Soft-ID-Tech applicable aux Stagiaires ainsi que les coordonnées de la personne en charge des relations avec les stagiaires au sein de son entreprise. Les Stagiaires qui ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après midi, départ) échappent à la responsabilité de Soft-ID-Tech. Soft-ID-Tech se réserve le droit :

- de refuser un stagiaire pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment un Stagiaire dont le comportement aurait gêné le déroulement d'une formation précédente ou avec lequel il existerait un litige.
- de refuser un Stagiaire dont l'identité et les informations requises pour la formation n'auraient pas été complètement et exactement renseignées à l'occasion de son inscription

### 3.3 Attestations

A l'issue de cette formation, une feuille d'émargement ainsi qu'un certificat de réalisation / attestation de formation seront délivrés à l'employeur.

## 4. **Prix, Facturation, Règlement :**

### 4.1 Prix - Facturation

Chaque formation fera l'objet d'un devis, en Euros, accompagné du programme détaillé de la formation, des Conditions Générales de Vente auxquelles seront annexées les procédures de financement. Tous nos devis sont valables 3 (trois) mois. Nos tarifs de formation sont assujettis à la TVA au taux en vigueur. Ils sont indiqués sur la convention de formation H.T (hors taxes) et TTC (toutes taxes comprises). Nos devis comprennent les frais pédagogiques et la documentation remise, les frais de déplacement, restauration et d'hébergement du formateur. Certains documents particuliers (publications, livres, normes...) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire, précisé, le cas échéant, sur le devis. Toute formation commencée est due en totalité.

### 4.2 Règlement direct

Les factures sont payables, sans escompte, par chèque ou virement bancaire en deux fois : un acompte de 30 % à la signature de la convention, le solde à réception de

facture après la formation.

#### 4.3 Règlement par un Opérateur de Compétences (accord de subrogation)

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de suivre cette demande,
- de l'indiquer à l'organisme formateur explicitement et de lui faire parvenir copie de l'accord au plus tard 20 jours avant le début de la 1<sup>ère</sup> session de formation.

Si l'Opérateur de Compétences ne finance que partiellement le prix de la formation, le reliquat restera à la charge directe du Client. En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### 4.2 Pénalités de retard de paiement

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée aux dates d'échéance figurant sur les factures de Soft-ID-Tech donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée au débiteur (décret du 2 octobre 2012).

### **5. Annulation, Reports, Remplacement :**

#### 5.1 Report – Annulation par Soft-ID-Tech

Soft-ID-Tech se réserve le droit d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable. Par ailleurs, Soft-ID-Tech se réserve également le droit de modifier l'ordre de son programme ou de remplacer le formateur tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initialement prévu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas de cessation anticipée de la formation par Soft-ID-Tech pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

Dans tous les cas, l'annulation, le report, ou la cessation anticipée de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

Refus de former : Dans le cas où le Contrat conclu entre le Client et Soft-ID-Tech sans que le Client ait procédé au paiement de l'acompte prévu, Soft-ID-Tech pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer la formation concernée, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### Annulation par le Client

Toute formation commencée est due dans son intégralité. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit et sera soumise aux conditions suivantes :

- De la signature de la convention à 16 jours ouvrés avant la date de début de la formation : Aucun frais. Une nouvelle date de formation devra être fixée dans les 30

jours suivants l'annulation faute de quoi 10 % du montant total de la formation seront facturés à titre de dédommagement.

- De 15 jours à 8 jours ouvrés avant la date de début de la formation : 30 % du montant total de la formation resteront acquis à Soft-ID-Tech.

- Moins de 8 jours ouvrés avant la date de début de la formation : 70 % du montant total de la formation resteront acquis à Soft-ID-Tech.

Nota : Dans tous les cas, la facture des frais d'annulation sera adressée directement au Client, les organismes de compétences ne prenant pas en charge ces pénalités.

### 5.3 Absence de droit de rétractation

Le Client est averti que, dans la mesure où il répond au statut de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Il ne bénéficie pas non plus du droit de rétractation spécifique de 10 jours en matière de formation professionnelle, tel que prévu à l'article L.6353-5 du Code du travail.

### 5.4 Remplacements

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer, sans frais, un stagiaire par un autre. Il devra communiquer par écrit ses noms et coordonnées. Le Stagiaire pourra suivre la Formation sous réserve de vérification de ses compétences requises par Soft-Id-Tech. Ce remplacement donnera lieu à un avenant à la Convention.

### 5.5 Conditions en cas de Pandémie de type COVID ou autre

Si le formateur prévu pour assurer la formation était testé positif :

- Soit Soft-ID-Tech dispose d'un autre formateur (salaré ou sous-traitant) avec les mêmes compétences pour maintenir la formation dans les conditions, sans possibilité d'annulation de part et d'autre.

- Soit Soft-ID-Tech n'est pas en mesure de nommer un remplaçant de mêmes compétences, auquel cas, il s'engage à fixer une nouvelle date de formation dans les meilleurs délais.

Si un des participants du Client inscrit à la formation était testé positif :

- Soit le client décide de maintenir la formation et dans ce cas un avenant à la convention sera adressé avec la liste à jour des salariés participants. Le cas échéant, un nouveau devis sera adressé pour accord.

- Soit le Client décide d'annuler la totalité de la formation pour la reporter. L'acompte serait conservé et une nouvelle date sera fixée dans les 30 jours suivant l'annulation. Un avenant à la Convention lui sera alors adressé.

## 6. **Intervenants, Consultants, Formateurs, Prestataires**

Soft-ID-Tech s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par Soft-ID-Tech, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à Soft-ID-Tech par quelque moyen que ce soit aux fins d'organiser une future formation ou intervention (sous n'importe quelle forme, contrat et autres

moyens et pour n'importe quel objet) ou pour une éventuelle embauche. En cas de violation de cette obligation, le client devra verser à Soft-ID-Tech, à titre de clause pénale, une somme irréductible de 10.000 euros.

En outre, Soft-ID-Tech se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l'activité et/ou de la relation contractuelle, ainsi que le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du préjudice subi.

## **7. Responsabilités, Obligations :**

### **7.1 Responsabilités et Obligations du Client**

Le Client est responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés et des stagiaires qu'il a inscrits, au préjudice de Soft-ID-Tech. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Soft-ID-Tech pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client ou un des stagiaires inscrits et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que Soft-ID-Tech ne puisse être recherché ou inquiété.

Enfin, le Client s'engage à payer le prix de la formation selon les conditions énumérées au contrat et à fournir à Soft-ID-Tech toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des formations dont la liste des vérifications client préformation (cf. § 3.1)

### **7.2 Responsabilités et Obligations de l'Organisme de Formation :**

Soft-ID-Tech s'engage à apporter tout le soin nécessaire dans la préparation et à la réalisation de la formation, à se conformer aux règles de l'art ainsi qu'à la réglementation applicable. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Soft-ID-Tech n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Soft-ID-Tech s'efforce de mettre à jour ses formations de manière régulière. Néanmoins, certains aspects de la matière étant très évolutifs et les formations ne pouvant, par nature, jamais être exhaustives, Soft-ID-Tech ne saurait être tenu pour responsable dans l'hypothèse où certains contenus de formations contiendraient des informations imprécises, incomplètes ou devenues inexactes. En toutes hypothèses, la responsabilité de Soft-ID-Tech envers le Client est par ailleurs limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et, est, en tout état de cause, limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

### **7.3. Force majeure**

Les obligations de Soft-ID-Tech seront suspendues de plein droit et sans formalité, et sa responsabilité dérogée, en cas de survenance d'événements échappant à son contrôle tels par exemple les événements suivants : arrêt de travail, grève ou conflit social, décision des autorités, panne d'électricité, incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, émeutes, guerres, épidémies, force majeure ou cas fortuits retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, toute circonstance indépendante de la volonté de Soft-ID-Tech intervenant après la commande du Client, et en empêchant l'exécution de ses obligations dans les conditions normales.

## 8. Communication :

Le Client accepte d'être cité par Soft-ID-Tech comme client dans le cadre de son activité. Le Client autorise expressément Soft-ID-Tech à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 9. Confidentialité :

Soft-ID-Tech s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte sur toutes les informations qu'il sera amené à recevoir du Client et des Stagiaires dans le cadre de la réalisation de la formation. En conséquence, et sauf dans le cadre de son obligation de reddition de compte auprès des organismes agréés (ex : OPCO), et dans le cadre de l'établissement du Bilan annuel pédagogique et financier, Soft-ID-Tech s'engage à ne pas divulguer ces informations, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ni à les utiliser ou les exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Soft-ID-Tech se réserve en outre la possibilité de réutiliser les données collectées auprès des Clients et des Stagiaires, et en particulier les résultats de leurs tests, à des fins uniquement statistiques et sous la condition que ces données aient été anonymées.

Par ailleurs, et de manière générale, les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de leurs relations.

## 10. Propriété Intellectuelle :

Soft-ID-Tech détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

L'ensemble des Formations et supports de formation réalisés par Soft-ID-Tech étant protégé par des droits de propriété intellectuelle, il est réservé au seul usage interne du Client et il n'a pas vocation à être diffusé ou réutilisé, en totalité ou en partie. Le Client s'interdit en conséquence d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Soft-ID-Tech ou de ses ayants droit. Il s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Soft-ID-Tech.

## 11. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Soft-ID-Tech en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Soft-ID-Tech pour les seuls besoins desdits stages.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, Client et Stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel à l'adresse de courriel [publication@soft-id-tech.fr](mailto:publication@soft-id-tech.fr)

Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du

service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de [publication@soft-id-tech.fr](mailto:publication@soft-id-tech.fr)

La durée de vie des données enregistrées est fixée à 5 ans.

## 12. Loi applicable et Juridiction

Les Contrats et tous les rapports entre Soft-ID-Tech et son Client relèvent de la Loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable. Dans le cas où le litige ne pourrait être réglé à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Largentière (07110) quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.